

Gouv'Actu

Samedi 2 mai 2020

1 - Réouverture des écoles - présentation du protocole sanitaire

2 - Vente de masques en grande distribution

1 - Réouverture des écoles - présentation du protocole sanitaire

- Le Premier ministre a indiqué le 28 avril que les écoles rouvriront progressivement à compter du 11 mai.
- Le Gouvernement a clairement indiqué que la mise en œuvre du plan de déconfinement serait déclinée et adaptée aux territoires. C'est dans le dialogue avec les élus et les autorités académiques que les préfets identifieront avec eux les meilleures conditions d'accueil des enfants.
- Ce dialogue s'appuiera sur un protocole sanitaire précis, fondé sur les recommandations du Conseil scientifique, qui a été présenté le 1er mai et prévoit plusieurs types de mesures ou de points de vigilance à faire respecter. Il doit permettre aux établissements de déterminer concrètement les mesures à mettre en place pour assurer la sécurité des enfants et des enseignants.
- Si ce protocole ne peut être respecté, l'école ne pourra pas accueillir les enfants et les enseignants.
Le ministre de l'éducation nationale l'a rappelé : c'est une garantie que nous devons aux personnels, aux enseignants et élèves.

Questions / Réponses

Quelles sont les principales mesures prévues dans le protocole sanitaire ?

- Le protocole prévoit un certain nombre de mesures à respecter, telles que :
 - des règles de distanciation (respect du mètre minimal à tout moment, organisation des salles de classe, aménagements pour éviter les brassages, grâce par exemple à un étalement des arrivées et des départs, à la limitation des déplacements, à l'organisation des récréations par groupes de classes ou en temps de pause à la fin des cours, jeux de ballon et de contacts proscrits) ;
 - des gestes barrières (obligation d'un lavage très régulier des mains, par exemple) ;
 - des obligations de nettoyage (bionettoyage des pièces utilisées depuis moins de cinq jours, avant la rentrée des élèves et des professeurs, nettoyage renforcé des locaux...) ;
 - Enfin, les parents devront prendre la température des élèves de maternelle et de classe élémentaire avant d'aller à l'école et s'assurer qu'il n'y a pas de présence de symptômes dans le foyer.

- Par ailleurs, le port du masque ne sera pas obligatoire pour les maternelles et classes élémentaires, mais les parents pourront en fournir à leurs enfants s'ils le souhaitent ; et des masques seront disponibles dans les écoles pour les enfants si cela s'avère nécessaire ; le port du masque sera en revanche prévu pour les enseignants.

Le stock de masques sera-t-il suffisant le 11 mai pour les professeurs ?

- Oui. Ils seront disponibles dans toutes les écoles pour les professeurs et les personnels, et les enfants si nécessaire.
 - Le ministre de l'éducation nationale a rappelé que c'était une condition sine qua non du protocole sanitaire pour la réouverture.
-

Tous les enseignants devront-ils être présents ?

- La reprise concernera les enseignants qui naturellement n'ont pas un problème de santé ou qui n'ont pas un membre de leur famille avec une fragilité au regard du Covid-19.

L'alerte donnée sur le cas d'enfants présentant des symptômes évocateurs de la maladie de Kawasaki est-elle de nature à remettre en cause la réouverture des écoles le 11 mai ?

- Cette situation extrêmement récente est en cours d'analyse par les pédiatres notamment pour établir le lien avec le Covid- 19.
- Nous sommes naturellement très attentifs.

2 - Vente de masques en grande distribution

Les ordres des professionnels de santé se sont émus du nombre de masques annoncés par la grande distribution en redoutant que le secteur de la grande distribution ait privé les professionnels de santé de masques.

- Les chiffres avancés par la grande distribution, de l'ordre de plusieurs centaines de millions de masques chirurgicaux ne correspondent pas à ce qu'ils ont en stock aujourd'hui, mais aux commandes qu'ils ont passées pour les prochaines semaines voire les prochains mois. Les enseignes les reçoivent petit à petit. Pour les professionnels de santé, ce sont près de 3 milliards de masques que l'Etat a commandés.
- Par ailleurs, les volumes annoncés par la grande distribution n'entrent pas en concurrence avec les filières d'approvisionnement du système de santé qui sont gérées directement par Santé Publique France et a toujours la priorité. Pour rappel, ce sont aujourd'hui 100 millions de masques qui sont importés chaque semaine pour le système de santé.
- Les entreprises privées - comme les collectivités locales d'ailleurs - ont le droit d'importer des masques de type chirurgical ou FFP2 depuis le 21 mars. Elles sont toutefois tenues de déclarer toute commande supérieure à 5 millions de masques sur trois mois glissants, l'Etat se réservant le droit de réquisitionner ces masques en cas de besoin du système de santé.
- Il n'y a donc pas de « stock caché », comme l'a rappelé le DGS.
- Cette polémique n'a pas lieu d'être : nous avons besoin des pharmaciens qui font un travail formidable et peuvent déjà vendre des masques ; nous avons également besoin des petits commerçants et des acteurs de la distribution pour équiper tous les Français qui ont besoin de masques dans la perspective du déconfinement.